



Règlement et instructions du concours Juvenes Translatores

INTRODUCTION	3
PHASE PRÉPARATOIRE.....	3
CONCOURS DE TRADUCTION	4
CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	4
PHASE PRÉPARATOIRE.....	4
1. LANCEMENT DU CONCOURS ET INSCRIPTION DES ÉCOLES	5
1.1. Quelles sont les écoles qui peuvent participer?.....	5
1.2. Inscription des écoles	5
1.3. À quoi s'engagent les écoles qui s'inscrivent?.....	6
1.4. Matériel informatique nécessaire	6
2. SÉLECTION DES ÉCOLES	7
3. SÉLECTION DES ÉLÈVES.....	8
3.1. Noms des élèves et couples de langues	8
3.2. Comment les participants sont-ils sélectionnés?	9
3.3. Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées?	9
3.4. Couples de langues.....	9
CONCOURS DE TRADUCTION	10
4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS	10
4.1. Participants présentant un handicap	10
4.2. Qui s'occupe des modalités pratiques du concours?	11
4.3. L'usage de dictionnaires ou de logiciels de traduction est-il autorisé pendant l'épreuve? ...	11
5. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS ET PUBLICATION	11
5.1. Évaluation	11

5.2. Quels seront les critères d'évaluation des traductions?	12
5.3. Annonce des lauréats et formulaire d'autorisation	12
CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	13
6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	13
7. FRAIS.....	13
8. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS.....	13
Pour plus d'informations:.....	14

INTRODUCTION

La direction générale de la traduction (DG Traduction) de la Commission européenne organise *Juvenes Translatores* 2019, **un concours de traduction en ligne** destiné aux écoles secondaires de l'Union européenne.

Jusqu'à présent, nous avons demandé aux participants à Juvenes Translatores d'utiliser un stylo et du papier. À présent, nous souhaitons les rapprocher du monde réel de la traduction professionnelle en passant au numérique. Pour cette édition, les participants traduiront en ligne pour la première fois.

 Veuillez examiner attentivement les **nouvelles exigences informatiques** pour vérifier que votre école est équipée pour participer à ce qui sera dorénavant un concours de traduction en ligne.

Nous avons élaboré un **tutoriel vidéo** pour familiariser les enseignants et les participants avec la nouvelle **plateforme du concours**. C'est là que les écoles s'inscrivent et inscrivent les participants, et que ces derniers rédigent leur traduction le jour du concours. La plateforme du concours sera accessible dès le début des inscriptions, par un lien vers le [site officiel de Juvenes Translatores](#).

Les principales étapes du concours sont les suivantes:

- **phase préparatoire;**
- **concours de traduction** en ligne;
- **mentions spéciales** pour les traductions exceptionnelles;
- **cérémonie de remise des prix aux lauréats.**

Les instructions et le règlement applicables à chaque étape sont expliqués en détail aux points 1 à 8 ci-dessous.

PHASE PRÉPARATOIRE

Elle comprend:

- l'annonce du concours;
- l'inscription des écoles;
- la sélection aléatoire des écoles participantes;
- l'inscription des participants par leurs écoles;
- la phase préparatoire au niveau local (voir les points 1 à 3).

La DG Traduction **annoncera le concours** sur son site web officiel consacré à Juvenes Translatores... https://ec.europa.eu/info/education/juvenes-translatores_en

... et sur les réseaux sociaux:

Facebook: <https://www.facebook.com/translatores/>

Instagram: <https://www.instagram.com/translatingforeurope>

 Si votre école souhaite participer, veuillez **l'inscrire** sur la plateforme du concours **entre le 2 septembre et le 20 octobre 2019** (voir le point 1). Les inscriptions débuteront et s'achèveront à **12h00 (midi)** (heure d'Europe centrale) à ces dates.

Un **tirage au sort** (voir le point 2) sera organisé afin de **sélectionner les écoles qui participeront au concours**.

Chaque école sélectionnée peut **inscrire entre 2 et 5 participants**. Vous devez indiquer leurs noms et les couples de langues qu'ils ont choisis (la langue à partir de laquelle et la langue vers laquelle ils souhaitent traduire) sur la plateforme du concours pour le **15 novembre 2019 au plus tard** (voir le point 3).

Votre école est responsable de l'**organisation de l'événement au niveau local**. Cela signifie qu'il lui incombe de prendre toutes les dispositions pratiques, par exemple en fournissant des locaux, du personnel et l'infrastructure informatique appropriée (voir le point 1.1), et de veiller à ce que les participants bénéficient de conditions équitables et impartiales (voir le point 1.3 et les points 4 et 7).

CONCOURS DE TRADUCTION

Le concours aura lieu le **21 novembre 2019**. Ce jour-là, chaque participant devra se connecter à la plateforme du concours en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui auront été attribués lors de son inscription. Lorsque les participants se connecteront à leur profil, le texte à traduire apparaîtra à l'écran. Les participants doivent traduire en ligne (et non sur papier) et transmettre leur traduction par l'intermédiaire de la plateforme du concours. Le concours se déroulera selon les modalités établies par chaque école. Les traductions doivent être effectuées pendant le laps de temps prévu officiellement pour le concours (voir le point 4).

La DG Traduction **évaluera** toutes les traductions et sélectionnera **une traduction gagnante par pays de l'UE** (voir le point 5).

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Les **lauréats** seront invités à une **cérémonie de remise des prix** qui aura lieu à Bruxelles au **printemps 2020**. La DG Traduction prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un lauréat, d'un adulte accompagnateur et d'un enseignant par pays (voir le point 6).

Toutes les informations importantes concernant le concours seront systématiquement publiées sur le [site web officiel consacré à Juvenes Translatores \(JT\)](#) et sur les réseaux sociaux. Si vous faites partie des enseignants responsables du concours dans votre école, veuillez vérifier régulièrement ces sources d'information afin de ne manquer aucune information importante.

PHASE PRÉPARATOIRE

1. LANCEMENT DU CONCOURS ET INSCRIPTION DES ÉCOLES

La DG Traduction lancera le concours sur son site web officiel consacré à Juvenes Translatores (https://ec.europa.eu/info/education/juvenes-translatores_en) le:

2 septembre 2019 à 12h00 (midi, heure d'Europe centrale).

Si votre école souhaite participer, elle doit remplir certaines conditions (voir le point 1.1).

Pour participer, votre école doit **s'inscrire sur la plateforme du concours** (voir le point 1.2).

En s'inscrivant, votre école prend certains engagements (voir le point 1.3).

1.1. Quelles sont les écoles qui peuvent participer?

Seuls les établissements d'enseignement secondaire peuvent participer. Le concours n'est pas ouvert aux écoles qui enseignent les langues en cours du soir, ni aux organismes dispensant des cours de langue similaires qui ne font pas partie du programme de l'enseignement secondaire.

Les écoles doivent:

- être situées dans un pays de l'UE;
- être reconnue par les autorités chargées de l'éducation dans un ou plusieurs pays de l'UE;
- inscrire entre 2 et 5 participants **nés en 2002**;
- disposer d'un **accès à internet**;
- disposer du matériel informatique nécessaire (voir le point 1.4).

1.2. Inscription des écoles

Avant l'inscription, le professeur responsable doit avoir obtenu l'**accord du directeur (ou principal) de l'école pour la participation de son établissement**.

Lors de l'inscription (**une seule inscription par école**), l'école doit fournir:

- le nom et l'adresse de l'école;
- le nom de l'enseignant responsable;
- au moins une adresse électronique valable.

Étant donné que nous communiquerons avec votre école exclusivement au moyen de cette adresse électronique, veuillez:

- vérifier régulièrement votre boîte aux lettres électronique;
- vous assurer qu'elle n'est pas pleine.

Les écoles qui souhaitent participer doivent **s'inscrire par l'intermédiaire de la plateforme du concours**. Un lien sera publié sur notre [site web officiel consacré à Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux lorsque les inscriptions seront ouvertes.

Les inscriptions seront ouvertes **entre le 2 septembre, à 12h00 (midi, heure d'Europe centrale), et le 20 octobre 2019, à 12h00 (midi, heure d'Europe centrale)**. Les inscriptions incomplètes ou effectuées après la date limite ne seront pas acceptées.

L'école doit créer un compte, créer son propre nom d'utilisateur/mot de passe — veuillez noter soigneusement ces informations et les conserver: vous en aurez besoin à chaque connexion sur la plateforme du concours (y compris pour permettre l'accès des participants le jour du concours) — et remplir les champs requis pour l'inscription.

Le nom de l'école doit être indiqué dans son intégralité, si nécessaire en utilisant des majuscules et les lettres et signes diacritiques particuliers requis dans la langue de l'école. Aucune abréviation ne doit être utilisée. Exemples: «John Smith College» et «Ukmergės Šilės Šilevičiaus gimnazija».

1.3. À quoi s'engagent les écoles qui s'inscrivent?

En s'inscrivant, votre école s'engage à respecter le règlement et les instructions du concours et, si elle est sélectionnée pour y participer, à organiser l'épreuve de traduction dans l'école.

Elle devra par exemple:

- sélectionner et inscrire les participants nés en 2002;
- mettre à disposition des locaux adaptés, du matériel informatique (voir le point 1.4) et du personnel pour le concours de traduction;
- permettre aux participants de participer au concours;
- veiller à ce que les participants et leurs parents ou tuteurs connaissent et acceptent le règlement et les instructions;
- veiller à ce que l'épreuve se déroule dans des conditions équitables et impartiales;
- si un participant de l'école fait partie des lauréats, lui permettre, ainsi qu'à son enseignant, de s'absenter de l'école pour assister à la cérémonie de remise des prix à Bruxelles.

L'école accepte également, dans l'éventualité où elle serait retenue, que son nom soit mentionné sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#).

Toute école qui ne respecte pas ces engagements peut être exclue du concours.

1.4. Matériel informatique nécessaire

- Un ordinateur par participant
- Le clavier correspondant à la langue cible
- L'ensemble du matériel informatique doit être prêt en temps utile avant le début du concours

L'école est chargée de veiller à ce que la connexion internet (au moins 1 Mbit/s) et l'ensemble du matériel informatique fonctionnent correctement.

Exigences techniques pour l'ordinateur:

- Systèmes d'exploitation:
 - Windows 7 ou version ultérieure
 - iOS 9 ou version ultérieure
- Navigateurs:
 - Chrome 49 ou version ultérieure
 - Firefox 52 ou version ultérieure
 - Internet Explorer 10 ou version ultérieure
 - Safari 10 ou version ultérieure
 - Edge 16 ou version ultérieure
 - Opera 36 ou version ultérieure

Les navigateurs ne doivent pas comporter de modules d'extension (plug-ins) supplémentaires tels que des bloqueurs de publicités ou des correcteurs orthographiques. JavaScript doit être activé.

2. SÉLECTION DES ÉCOLES

Un tirage au sort électronique sera organisé pour sélectionner les écoles qui participeront au concours parmi celles qui se sont inscrites.

Le nombre d'écoles retenues pour chaque pays sera égal au nombre de sièges dont le pays concerné dispose au Parlement européen:

Pays de l'UE	Écoles
Autriche	18
Belgique	21
Bulgarie	17
Croatie	11
Chypre	6
Tchéquie	21
Danemark	13
Estonie	6
Finlande	13
France	74
Allemagne	96
Grèce	21
Hongrie	21
Irlande	11
Italie	73
Lettonie	8
Lituanie	11
Luxembourg	6
Malte	6

Pays-Bas	26
Pologne	51
Portugal	21
Roumanie	32
Slovénie	8
Slovaquie	13
Espagne	54
Suède	20
Royaume-Uni	73
TOTAL	751

Les écoles seront comptabilisées dans le quota du pays dans lequel elles sont situées. Par exemple, l'école espagnole *IES Liceo español* «Luis Buñuel», située en France, est comptabilisée dans le quota de la France.

La **liste des écoles sélectionnées** sera publiée sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#) à la fin du mois d'**octobre 2019**. La sélection sera définitive.

3. SÉLECTION DES ÉLÈVES

Chaque école sélectionnée peut **inscrire entre 2 et 5 participants**, qui doivent:

- être **nés en 2002**;
- être **inscrits à titre permanent** dans une école remplissant les critères énumérés au point 1.1.

La règle de l'année de naissance vise à créer des conditions égales pour les systèmes éducatifs de tous les pays de l'UE.

L'école doit indiquer le **couple de langues** choisi par chaque participant, c'est-à-dire la langue à partir de laquelle et la langue vers laquelle il compte traduire (voir le point 3.4).

3.1. Noms des élèves et couples de langues

Chaque école peut inscrire entre 2 et 5 participants. Les noms et les couples de langues choisis doivent être indiqués sur la plateforme du concours avant le **15 novembre 2019** à 12h00 (midi). Ni les participants ni les couples de langues ne peuvent être modifiés après cette date.

L'école doit informer le(s) parent(s) ou tuteur(s) de chaque participant de la participation de ce dernier au concours.

3.2. Comment les participants sont-ils sélectionnés?

Les écoles peuvent définir leurs propres critères de sélection. Ceux-ci doivent être clairs, équitables et non discriminatoires. Si la DG Traduction considère qu'une école a utilisé des critères injustes ou discriminatoires, elle peut l'exclure du concours.

3.3. Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées?

La DG Traduction garantira la protection de toutes les données à caractère personnel reçues, conformément à la législation applicable.

Les noms des écoles et des lauréats de chaque pays seront publiés en ligne, de même que les traductions gagnantes (voir le point 5). Il se peut que le voyage des lauréats à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix fasse l'objet d'une couverture médiatique.

Des informations plus détaillées sur la manière dont la DG Traduction remplit ses obligations concernant la protection des données à caractère personnel figurent dans le formulaire d'autorisation de *Juvenes Translatores* et dans la déclaration relative à la protection de la vie privée qui l'accompagne. Ceux-ci seront envoyés par courrier électronique aux enseignants des 28 lauréats du concours.

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/privacy_statement_0.zip

3.4. Couples de langues

Les participants sont libres de choisir la langue source et la langue cible de leur traduction parmi les langues officielles de l'Union européenne. Ces langues sont les suivantes:

allemand (DE), anglais (EN), bulgare (BG), croate (HR), danois (DA), espagnol (ES), estonien (ET), finnois (FI), français (FR), grec (EL), hongrois (HU), irlandais (GA), italien (IT), letton (LV), lituanien (LT), maltais (MT), néerlandais (NL), polonais (PL), portugais (PT), roumain (RO), slovaque (SK), slovène (SL), suédois (SV) et tchèque (CS).

Le couple de langues choisi par chaque participant doit être indiqué lors de l'inscription (voir le point 3.1). Ce choix ne peut pas être modifié après la date limite du 15 novembre 2019.

Il est vivement conseillé aux participants de traduire *vers* leur langue maternelle ou leur langue la plus forte. Il doit toutefois s'agir d'une des langues officielles de l'UE figurant dans la liste ci-dessus.

CONCOURS DE TRADUCTION

4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le jour du concours, le 21 novembre 2019, les participants se connecteront simultanément sur la plateforme du concours avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe (que l'enseignant responsable aura reçus après l'inscription des participants au concours). Une fois connectés, les participants verront immédiatement s'afficher à l'écran le texte source dans la langue qu'ils ont choisie. Ils pourront alors saisir leur traduction dans un cadre situé à côté de ce texte. Pendant qu'ils traduisent, ils doivent penser à sauvegarder régulièrement le texte de leur traduction. Une fois qu'ils ont terminé ou que le temps imparti pour le concours est écoulé, les participants doivent sauvegarder et soumettre leur traduction sur la plateforme du concours. Ils recevront un message automatique (qu'ils peuvent imprimer s'ils le souhaitent) confirmant que leur traduction a bien été soumise.

(Notre tutoriel montre à quoi cela ressemblera et explique les étapes à suivre: [URL])

Le concours de traduction doit avoir lieu dans les locaux de l'école et se dérouler simultanément dans toutes les écoles participantes — **entre 10h00 et 12h00 (midi)**, heure d'Europe centrale.

L'école doit veiller à ce que l'environnement informatique fonctionne correctement et doit tout mettre en œuvre pour que le concours se déroule dans des conditions équitables et impartiales. Les participants doivent travailler seuls (et non par deux ou par équipe), sans aide de leurs professeurs.

Les écoles peuvent autoriser d'autres élèves à y prendre part à titre officieux (elles peuvent organiser en parallèle un concours interne ou utiliser l'épreuve du concours pour évaluer les élèves, par exemple), mais elles ne doivent en aucun cas transmettre ces traductions à la DG Traduction. La plateforme du concours ne peut être utilisée à cette fin.

Avant que le temps imparti pour le concours ne soit écoulé, les participants doivent:

- **sauvegarder** et **soumettre** leur traduction sur la plateforme du concours (voir les explications ci-dessus et le tutoriel);
- l'imprimer, s'ils le souhaitent.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, votre école n'est pas en mesure d'envoyer les traductions comme indiqué ci-dessus, veuillez envoyer un courriel à l'équipe JT, qui vous indiquera la marche à suivre.

Dans la mesure du possible, l'équipe JT répondra aux questions et fournira des conseils par courrier électronique (DGT-TRANSLATOIRES@ec.europa.eu) à tous les stades du concours.

4.1. Participants présentant un handicap

Les écoles ne doivent pas établir de discrimination à l'égard des élèves présentant un handicap. L'équipe JT est consciente qu'il peut être nécessaire de prendre certaines

dispositions pour permettre à ceux-ci de participer au concours dans des conditions équitables. S'il existe une possibilité que ces dispositions soient contraires au règlement (par exemple, si le handicap d'un participant fait qu'il a besoin de plus de temps pour saisir le texte de sa traduction et achever celle-ci), contactez l'équipe JT en indiquant le handicap et les dispositions proposées, afin d'obtenir une autorisation préalable.

4.2. Qui s'occupe des modalités pratiques du concours?

Les écoles sont chargées de l'organisation du concours dans leurs locaux. Elles s'occupent à ce titre de toutes les modalités pratiques le jour du concours, à savoir:

- réunir les participants sur le lieu du concours;
- veiller à ce que chaque participant dispose du matériel informatique et de la connexion internet nécessaires (voir le point 1.4);
- fournir aux participants leur nom d'utilisateur/mot de passe (attribué à chaque participant lors de l'inscription), afin qu'ils aient accès à la plateforme du concours et qu'ils puissent traduire le texte;
- surveiller les participants pendant le concours, notamment pour s'assurer qu'aucun outil de traduction interdit ne soit utilisé (voir le point 4.3);
- veiller à ce que les participants sauvegardent et soumettent leurs traductions à la fin du concours.

4.3. L'usage de dictionnaires ou de logiciels de traduction est-il autorisé pendant l'épreuve?

 Les outils suivants **ne peuvent pas** être utilisés:

- vérificateurs orthographiques;
- dictionnaires *électroniques* ou *en ligne*;
- outils de traduction assistée par ordinateur (TAO);
- traduction automatique (Google Translate, par exemple).

 **En cas d'utilisation d'un des outils ci-dessus, la traduction concernée sera disqualifiée.**

Toutefois, les dictionnaires étant des outils professionnels indispensables, les **participants sont autorisés à utiliser des dictionnaires papier**. Les dictionnaires bilingues et monolingues sont autorisés.

5. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS ET PUBLICATION

5.1. Évaluation

Chaque traduction sera évaluée par un comité composé de traducteurs et réviseurs professionnels de la DG Traduction.

Au terme de l'évaluation, un jury présidé par le directeur général de la DG Traduction sélectionnera la meilleure traduction de chaque pays de l'UE.

Les travaux et les délibérations du comité et du jury sont confidentiels. Les notes individuelles ne seront pas divulguées.

Des mentions spéciales pourront être attribuées à environ 10 % des participants, si leurs traductions sont d'excellente qualité.

Tous les participants recevront un certificat de participation.

Les décisions du comité et du jury sont irrévocables. Les traductions et leurs évaluations peuvent être reproduites et utilisées en interne par les institutions de l'UE pour des formations sur l'évaluation des traductions. Les traductions seront publiées sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#).

5.2. Quels seront les critères d'évaluation des traductions?

Le comité appliquera les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation des traductions effectuées au sein de la DG Traduction, à savoir:

- précision de la traduction;
- capacité à écrire correctement (grammaire et choix des expressions);
- aisance de l'écriture;
- créativité des solutions choisies.

Le comité peut exclure toute traduction qu'il estime ne pas avoir été produite dans des conditions équitables et impartiales, par exemple s'il apparaît que des outils interdits ont été utilisés (voir le point 4.3).

5.3. Annonce des lauréats et formulaire d'autorisation

La liste des 28 **lauréats** sera publiée au début du mois de **février 2020**.

L'équipe JT enverra par courriel à l'école de chaque lauréat un formulaire d'autorisation que l'école devra **imprimer, faire signer par l'élève et renvoyer** aux organisateurs avant la date limite, avec la copie de la **pièce d'identité valide** de l'élève.

Le formulaire doit être signé par:

- l'élève;
- le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'élève (*si celui-ci a moins de 18 ans au moment du voyage à Bruxelles*).

Dans ce formulaire, le(s) parent(s) ou tuteur(s) et l'élève conviennent que:

- l'élève sera autorisé à se rendre à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix;

- des photos et des enregistrements vidéo de la cérémonie de remise des prix et de la visite à Bruxelles pourront être publiés sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux;
- un adulte — parent ou tuteur, ou une personne autorisée par eux — accompagnera l'élève à la cérémonie de remise des prix à Bruxelles (*cela n'est pas obligatoire si l'élève a atteint 18 ans au moment du voyage*).

Une déclaration relative à la protection de la vie privée annexée au formulaire d'autorisation explique le mode de collecte, de traitement et d'utilisation des données à caractère personnel, dans le strict respect de la législation en vigueur.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Les lauréats seront invités à participer à une cérémonie de remise des prix, organisée à Bruxelles, avec chacun un adulte accompagnateur et un enseignant.

Les lauréats de moins de 18 ans au moment de la cérémonie devront être accompagnés par un parent ou un tuteur, ou un adulte autorisé par ce dernier, qui devra assumer l'entière responsabilité du lauréat pendant le voyage et le séjour à Bruxelles.

La Commission organisera et prendra en charge le voyage¹, le logement et certains repas. La Commission ne contractera ni ne paiera aucune assurance couvrant le voyage ou le séjour à Bruxelles en dehors de l'assurance générale couvrant les visiteurs qui se trouvent dans ses bâtiments. Le lauréat, son accompagnateur et l'enseignant devront se munir des documents de voyage nécessaires.

7. FRAIS

Les écoles doivent prendre en charge tous les frais liés à l'organisation du concours au niveau local et fournir les locaux pour le concours.

8. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS

L'interprétation que fait la DG Traduction du règlement et des instructions ne peut être contestée.

¹ La Commission financera le voyage du pays d'origine du lauréat vers son hôtel à Bruxelles, excepté les courts transferts comme le taxi de et vers l'aéroport/la gare dans le pays d'origine.

Pour plus d'informations:

- Site web officiel du concours: [Juvenes Translatores](#)
- Envoyez vos questions par courriel à l'équipe *Juvenes Translatores* – DGT-translatores@ec.europa.eu, ou
- adressez-vous à la personne de contact chargée du concours au bureau local de la DG Traduction dans votre pays (http://ec.europa.eu/info/dg-translation-local-offices_en).
- Facebook: [Juvenes Translatores](#)
- Instagram: [TranslatingforEurope](#)